



**Coopérative suisse des
artistes interprètes SIG**

Rapport annuel 2014

Avant-Propos du président



Chers membres de la SIG,

La lecture de ce rapport annuel laisse clairement transparaître la grande variété et le caractère palpitant de notre travail dans la SIG. De la prise de position sur la politique culturelle de la Confédération à la recherche de nouveaux locataires pour nos immeubles, des discussions sur la prochaine révision des droits d'auteur à l'examen critique de rapports de diffusion, des consultations concernant l'intégration de la Phonothèque dans la Bibliothèque nationale suisse à l'éclaircissement de détails compliqués dans les règlements de répartition, les questions sont nombreuses. Tout tient à une communication efficace et un bon réseau. Au sein de la SIG, avec les différentes associations et organisations dans les deux immeubles de la Kasernenstrasse, avec les sociétés de gestion et les nombreuses autres institutions politiques et culturelles dans toute la Suisse. J'adresse à toute l'équipe SIG les plus chaleureux remerciements du comité directeur pour cette communication techniquement très compétente, toujours prévenante et agréable. L'efficacité du flux d'informations constitue souvent le début d'une solution viable. L'équipe SIG réussit dans la plupart des cas à concilier les nombreux intérêts des interprètes et les exigences des organisateurs de concerts, producteurs, sociétés de gestion et autres acteurs du milieu culturel – et cela restera encore longtemps notre première ambition.

Cordialement,

Ronald Dangel

Mentions légales

Responsable du contenu
Bruno Marty

Textes
Ronald Dangel, Bruno Marty, David Johnson, Sara Pepe, Bruno Prandi, David Acklin, Lisa Gyger

Conception et mise en page
Bruno Prandi

Fotos
Rahel Krabichler, www.fotografibern.ch

Traduction
Alexandra Egli

Toute utilisation du contenu requiert une autorisation.

©2015 Coopérative suisse des artistes interprètes SIG

Contact

Schweizerische Interpretengenosenschaft SIG
Kasernenstrasse 15
8004 Zürich
Tel. +41 43 322 10 60
E-Mail: info@interpreten.ch

Coopérative suisse des artistes interprètes SIG
avenue de la Gare 2
CH-2000 Neuchâtel
Tél. +41 77 251 97 96
E-Mail: antenneromande@interpreten.ch

www.interpreten.ch



Activités 2014

Assemblée générale

La 44e assemblée générale ordinaire s'est tenue le 11 juin 2014 à Zurich. Les membres présents ont approuvé le rapport annuel, les comptes annuels et le rapport de révision. Ils ont également donné décharge à l'unanimité aux organes de la coopérative.

La révision partielle des statuts et du règlement administratif était également à l'ordre du jour. Jusqu'à présent, le directeur était un organe de la coopérative, élu par l'AG. Cet état de fait n'est plus d'actualité, d'autant plus qu'il s'est avéré, suite à la maladie du directeur, que les statuts actuels limitent la marge de manœuvre du comité directeur, première instance de la coopérative. Face à cette situation, le comité directeur a réfléchi à une réorganisation et proposé une révision partielle des statuts et du règlement administratif, qui a été approuvée à l'unanimité lors de l'AG.

Étant donné que les organes de la SIG sont élus pour deux ans, à l'exception de l'organe de révision, des élections collectives étaient à l'ordre du jour de cette AG. Les propositions pour les élections ont été adoptées à l'unanimité. La liste des personnes élues figure à la page 13 sous «Organes».

Comité directeur

Le comité directeur de la SIG s'est réuni en trois séances ordinaires au cours de l'année sous revue. Il s'est consacré à l'orientation stratégique de la coopérative et aux évolutions du droit d'auteur et des droits voisins, a surveillé le cours des affaires et pris des décisions concernant les finances (comptes annuels, budgets).

La situation de la direction de la SIG a fait l'objet de réflexions au cours des réunions du comité, qui se sont soldées par une révision partielle des statuts et règlements. Celle-ci a été présentée aux membres de l'AG 2014.

Hannes Steiger a donné sa démission de son poste de vice-président et membre du comité directeur à l'échéance de fin 2014.

Secrétariat

Après approbation de la révision des statuts, Bruno Marty a été élu nouveau directeur de la SIG par le comité directeur. David Acklin devient ainsi nouveau responsable de la répartition SIG et Cla Nett nouveau responsable pour les projets. Bruno Prandi reste responsable de la communication et de l'informatique. Il a été officiellement élu actuaire de la Fondation suisse des artistes interprètes SIS par le Conseil de fondation.

AGUR12 / Révision de la LDA

Le Conseil fédéral s'est attelé en été 2014 au rapport final de l'AGUR12 et a mandaté le DFJP (Département fédéral de justice et police) pour la rédaction d'un projet de consultation concernant la modernisation de la LDA. Outre les recommandations de l'AGUR12, le DFJP doit tenir compte d'interventions parlementaires en suspens et des conclusions d'un groupe de travail chargé de l'examen de la responsabilité de droit civil des fournisseurs d'accès.

Dès les séances de l'AGUR12, il s'est avéré que la situation des intérêts des artistes interprètes est difficile. Cela a cependant donné lieu à de vifs échanges avec des organisations comme Suisseculture, Swissperform et l'alliance contre

le piratage sur Internet et à des débats sur les intérêts des interprètes et les propositions de modernisation de la LDA. Ernst Brem et Bruno Marty ont représenté la SIG à toutes les séances et discussions. Ils sont convaincus que les débats sur ce thème peuvent encore durer longtemps et nécessiteront encore un engagement et une collaboration intenses avec les autres organisations au niveau politique.

Redevances sur les supports vierges

Le groupe radical libéral (PLR) a déposé en 2013 une initiative parlementaire exigeant la suppression de la redevance sur les supports vierges. SIG, Swissperform et d'autres associations ont attaqué avec véhémence cette atteinte à la création culturelle et à la propriété intellectuelle dans notre pays.

La commission du Conseil national s'est saisie de ce projet en avril 2014 et l'a rejeté. Il a cependant été décidé une motion chargeant le Conseil fédéral d'élaborer à l'attention du Parlement des solutions susceptibles de remplacer l'actuelle redevance sur les supports de données. Il faudra dans ce contexte tenir compte du fait qu'il existe actuellement sur le marché des moyens électroniques qui permettent de contourner aisément cette obligation légale. Il s'agira également de prendre en compte les conclusions de l'AGUR12.

Message culture 2015 – 2019

La SIG a adressé au Parlement sa position sur le Message culture, qu'elle soutient dans son orientation. Elle s'est ralliée à l'avis de Suisseculture, à quelques divergences près. La SIG salue notamment le courage et l'exemplarité de la formulation concrète du projet, la désignation des moyens nécessaires et l'intention de conditionner la mise en œuvre des stratégies à l'obtention de leur financement.

Pour la SIG, il serait souhaitable que le projet porte explicitement plus d'intérêt à Swiss Music Export. Elle s'associe à la critique du Conseil Suisse de la Musique, qui regrette que la loi sur l'encouragement de la culture (LEC) ne se prête pas vraiment à la mise en œuvre de l'art. 67 a Cst (article constitutionnel sur la formation musicale), alors qu'une loi-cadre indépendante permettrait une application plus efficace de l'article. Pour la SIG, la formulation d'une politique culturelle nationale doit impérativement mentionner les droits d'auteurs et les droits voisins ainsi que la sécurité sociale des créateurs culturels, et se revendiquer clairement en faveur de leurs intérêts.

Droits d'émission

L'autorisation d'exploiter des enregistrements de concerts d'orchestres reste du ressort de la SIG: les contrats individuels pour l'enregistrement et l'exploitation au nom des orchestres sont conclus par la SIG et les contrats-cadres régissant les droits d'émission sont administrés avec l'OSI, l'OSR et l'OCL.

Les négociations ont pu reprendre avec l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL) au sujet d'un nouveau contrat-cadre régissant les droits d'émission. Nous pouvons espérer qu'il soit signé en 2015.

Le nouveau contrat radio concernant les droits d'émission des orchestres professionnels de Suisse alémanique a été conclu en 2013 entre Schweizer Radio und Fernsehen (SRF), Orchester.ch et la SIG. Ce contrat régit l'enregistrement de concerts et l'exploitation de ces enregistrements par la SFR Kultur (radio et Internet) et la transmission des enregistrements à ses partenaires. Les nouveaux processus administratifs ont été élaborés et mis en œuvre avec succès en 2014.



Site Internet SIG

En 2014, la rubrique «Répartition» a été entièrement traduite en italien, après les rubriques «Notre entreprise» et «Membres». La rubrique «Fondation SIS» et la fonction de demande de soutien sont dorénavant également disponibles en italien.

Notre site Internet doit rester dans la course et adopter les nouveaux standards du web (Responsive Design pour tablettes et smartphones). Un nouvel habillage sera proposé en 2015 et réalisé en 2016.

Mxlab SA

Créée en 2009 par Telvetia S.A. (filiale de la SRG SSR), SUISA et la SIG, Mxlab SA a pour objet l'élaboration et le développement de solutions rédactionnelles et techniques dans le domaine musical. Elle contribue à promouvoir les synergies entre les médias et les nouvelles formes d'accès aux contenus. Son activité principale est la gestion et le développement de la plateforme musicale mx3.ch, qui permet aux musiciens de présenter leurs créations à un large public et aux organisateurs de concerts et d'événements.

mxlab AG a signé un contrat de licence avec la SIG et SUISA pour l'exploitation de la musique sur la plateforme mx3.ch. Ce contrat fixe les conditions et la rémunération de l'utilisation des œuvres. Il a été résilié pour fin 2014 en vue d'une prolongation et de renégociations. Conformément au contrat de collaboration entre la SIG et Swissperform concernant les droits exclusifs, le contrat de licence sera à l'avenir conclu avec Swissperform, la SIG conservant 24.5% des parts de la société anonyme. Bruno Marty siège au conseil d'administration de «mxlab AG» en tant que représentant des interprètes.

Antenne Romande

Depuis 2013, l'antenne romande de la Coopérative Suisse des artistes interprètes SIG fonctionne aussi officiellement en tant qu'antenne romande de SWISSPERFORM. L'étroite collaboration entre l'antenne romande et le département des membres à Zurich, initiée depuis la signature du contrat d'activité de conseil entre la SIG et SWISSPERFORM, s'est poursuivie durant l'année sous revue et s'est concrétisée par des rencontres régulières.

Dans le cadre du conseil donné aux artistes interprètes et utilisateurs francophones, les renseignements ont porté sur des sujets divers tels que les droits voisins (droits exclusifs, droits à rémunération, etc.), les déclarations de prestations (formulaires de discographie et de filmographie) et de diffusion (formulaires SIG «utilisations radio/TV»), les distinctions entre les différentes sociétés de gestion (notamment SUISA, SSA et SIG), la procédure d'adhésion à la société, les décomptes de redevances (SWISSPERFORM et SIG), les utilisations de prestations sur Internet, les contrats de réciprocité, les contrats d'engagement, les contrats d'enregistrement ou de licence, les demandes de soutien financier etc. Les demandes proviennent toujours majoritairement du domaine phono mais aussi de l'audiovisuel.

Une autre activité devenue plus importante pour l'antenne romande est la recherche et le contact d'ayants droits romands, membres potentiels, afin qu'ils puissent adhérer à SWISSPERFORM et toucher leur redevances. Cette activité se développera en 2015.

Dans le cadre des travaux en vue de la modification du système de répartition des redevances entre les producteurs de phonogrammes dont l'entrée en vigueur est prévue en 2016, l'antenne romande a répondu aux nombreuses questions des labels et des producteurs francophones et a relayé les informations permettant la mise à jour des informations de la base de données.

Dans le cadre de la répartition des redevances issues de la diffusion de pres-



tations en direct et de phonogrammes non disponibles dans le commerce, l'antenne romande a régulièrement contacté les organismes de diffusion romands afin d'obtenir des informations nécessaires à la répartition aux ayants droits. Ce travail continuera en 2015.

L'antenne romande est en outre intervenue dans le cadre des événements suivants :

- présentation des droits voisins et de SWISSPERFORM dans le cadre du CAS de manager socioculturel dans le domaine des musiques actuelles mis sur pied par la Haute école de travail social et de la santé à Lausanne et la FCMA;
- participation à la Table ronde sur le droit d'auteur organisée par les Editions Schulthess lors du Salon du livre et de la presse de Genève;
- participation à la rencontre «La Kause» sur le thème «Musique, formations et institutions» à l'EJMA de Lausanne, organisée par TrocK music network;
- présentation du workshop «Droit d'auteur et droits voisins» aux membres francophones de l'USDAM à Lausanne.

Répartition sur mandat de Swisssperform

Sur mandat de Swisssperform, la SIG se charge de certains domaines de la répartition des redevances aux artistes interprètes, proportionnellement à leur utilisation. La commission de répartition de la SIG est responsable de sa mise en œuvre, c'est elle aussi qui prend les décisions y relatives. La répartition est effectuée selon le règlement de répartition de Swisssperform. Celui-ci se base sur un système de déclaration, ce qui signifie que les interprètes ayant participé aux enregistrements déclarent annuellement leurs participations à la SIG. Les domaines de répartition sont:

- Répartition phono (radio): prestations live et phonogrammes non disponibles dans le commerce, prestations de narration et prestations musicales dans des pièces radiophoniques, des spots publicitaires, des jingles et des signaux acoustiques
- Répartition audiovisuelle (TV): retransmissions de concerts, productions de théâtre, cabaret et danse, prestations artistiques dans des shows et spots publicitaires, synchronisations dans des films, séries, dessins animés et spots publicitaires, prestations de narration dans des films documentaires ou contributions évoquant le film documentaire et musique (bande-son) d'œuvres audiovisuelles

En 2014, outre la répartition ordinaire pour l'année d'utilisation 2013, des répartitions

supplémentaires ont été faites pour l'année d'utilisation 2009. Dans le domaine audiovisuel, une répartition complémentaire spéciale a été réalisée pour les années 2010 et 2011. Le Tribunal fédéral avait pris le 20 août 2012 une décision au sujet du tarif A AV. Ce jugement a apporté à Swisssperform des recettes tarifaires supplémentaires, qui ont dû être réparties.

Dans le domaine phono, CHF 152'475.60 (année précédente CHF 131'681.70) ont été répartis à 1'269 personnes (année précédente 1'206) pour l'année d'utilisation 2013. Dans le domaine audiovisuel, CHF 1'396'903.85 (année précédente CHF 992'916.90) ont été répartis à 1'351 personnes (année précédente 1'069) pour l'année d'utilisation 2013. Les deux répartitions complémentaires spéciales ont permis de répartir CHF 33'142.80 à 155 personnes (2010) et CHF 35'467.25 à 195 personnes (2011). Les répartitions complémentaires pour l'année d'utilisation 2009 ont permis de répartir dans le domaine phono CHF 23'451.65 à 410 personnes (2008 CHF 31'210.30 à 342 personnes) et dans le domaine audiovisuel CHF 175'079.70 à 535 personnes (2008 CHF 123'949.10 à 362 personnes).

Les décomptes ont été envoyés aux ayants droit en décembre 2014 et les paiements effectués en conséquence.

8% de la somme à répartir sont déduits au préalable afin de couvrir les coûts de répartition (salaires, jetons de présence, location, imprimés, frais de ports, téléphone, etc.). La SIG tient une comptabilité séparée pour ce domaine, qui est aussi révisée par PWC. La SIG produit en outre un rapport d'activité séparé à l'intention de Swissperform.

Conseils sur mandat de Swissperform

La SIG a encore assuré en 2014 un service de conseil dans le domaine «Recorded Performance» pour les artistes interprètes sur mandat de Swissperform. Ce service est mis gratuitement à disposition des membres et des non membres.

De très nombreux artistes ont continué à être conseillés par téléphone, email et lors d'entretiens individuels au cours de l'année sous revue. En Suisse alémanique, ce service est assuré par le secrétariat à Zurich, en Suisse romande c'est l'Antenne romande qui s'en charge. Les demandes provenant du Tessin ont été traitées soit à Zurich soit à Neuchâtel.

Dans le domaine du conseil, la SIG travaille avec d'autres organisations. Des contrats de prestations ont été conclus avec les associations suivantes:

- ACT (Association des créateurs du théâtre indépendant)
- Musiciens suisses
- SBKV (Schweizer Bühnenkünstler Verband)
- USDAM (Union Suisse des Artistes Musiciens)

Deux cours ont été donnés sur le thème «Droit d'auteur et droits voisins» pour les membres de l'USDAM. La SIG a organisé en collaboration avec CAST un atelier consacré aux impôts et à l'assurance sociale pour les musiciens, qui s'adressait aux Musiciens suisses.

Reconnaissance des droits

Le projet «Nouveaux droits» a été prolongé en 2014, avec une priorité mise sur la valorisation de nouvelles sources de revenus pour la SIG et ses membres en ce qui concerne les utilisations en ligne spécifiques dans le domaine des droits exclusifs, autrement dit des droits n'étant pas soumis à la contrainte de valorisation.

Un travail de fond sous forme d'analyses et de prélèvements aléatoires des utilisations a également été réalisé. La SSR a à nouveau rejeté toute négociation avec la SIG en 2014. La SSR défend également le point de vue qu'une partie des prétentions invoquées est déjà comprises dans les tarifs appliqués par les sociétés de gestion et que d'autres droits ont déjà été obtenus. Une correspondance suivie a permis à la SIG de planifier des étapes concrètes pour 2015.

Immeubles

Les deux immeubles de la Kasernenstrasse 15 et 23 sont toujours entièrement loués. Soulignons les conséquences positives des effets de synergie entre la SIG, Swissperform et les associations culturelles locatrices, perceptibles grâce à leur proximité.

Aucun grand investissement n'était planifié pour 2014. À la demande d'un locataire, un petit aménagement du toit qui n'était pas budgétisé a été réalisé. En contrepartie, le contrat a été prolongé de 5 ans avant terme. L'aménagement a pu être réalisé rapidement et à peu de frais. Le compte d'immeuble a ainsi pu être clôturé avec peu de pertes de recettes.

Fondation suisse des artistes interprètes SIS

En 2014, la SIG s'est à nouveau chargée de l'administration de la Fondation suisse des artistes interprètes SIS en mettant son infrastructure et son personnel à disposition de la fondation. La SIS a versé un montant de CHF 103'462.92 à la SIG pour couvrir ces coûts (gestion, secrétariat, comptabilité et conseils généraux aux personnes demandant un soutien financier).

Après la démission de Cla Nett début 2014, Bruno Prandi a été officiellement élu nouvel actuaire de la SIS. Le Conseil de fondation a lui aussi subi quelques changements. Il a été donné suite à la demande de Swissperform de renouveler le personnel de la SIG et de la SIS: Ronald Dangel et Bruno Marty libéreront leurs sièges à la fondation à l'occasion des prochaines élections (2015). Après son départ du SBKV, Hannes Steiger a également démissionné du Conseil de fondation de la SIS. Mischa Greull et Esther Roth avaient été recrutés et initiés en amont.



Réseau

Swissperform

Sur mandat de Swissperform, la SIG assure des missions dans le domaine du conseil aux interprètes (musiciens, danseurs, comédiens et narrateurs) et une partie de la répartition des redevances aux interprètes (retransmissions en direct de musique, théâtre et danse, narrateurs dans des films documentaires et spots publicitaires, synchronisation dans des films documentaires, musique dans des spots publicitaires et prestations d'art populaire) dans le domaine phono et audiovisuel. Cela requiert une coordination efficace et une étroite coopération des divers départements de SIG et Swissperform.

La collaboration est diversifiée et très enrichissante pour les deux structures. Les échanges entre les personnes sont continus, efficaces et amicaux.

Suisseculture

Suisseculture est l'organisation faîtière des professionnels de la culture en Suisse et des sociétés de gestion suisses de droit d'auteur. Suisseculture s'engage principalement pour la défense des intérêts des créateurs artistiques en politique. David Johnson fait partie du comité directeur et Bruno Marty fait partie du groupe de travail LDA.

Alliance contre le piratage sur internet

Cette alliance variée se compose d'organisations de référence dans la branche des médias et de la culture en Suisse. Cet organe a lui aussi suivi et discuté de l'évolution de l'AGUR12. Les producteurs y sont représentés, ils peuvent partager leurs préoccupations et leurs expériences. Bruno Marty a représenté la SIG aux séances de cette alliance.

Charte de la musique suisse

La Charte représente un cadre réglementant l'utilisation et la présence de la musique suisse dans les programmes de radio de la SRG SSR. Les objectifs de la charte sont de promouvoir l'image de la musique suisse, d'établir une collaboration flexible, de renforcer et de fixer la présence de musique et de nouveautés suisses dans les programmes musicaux des radios de la SRG SSR, ainsi que d'encourager la musique suisse et ses talents émergents par des mesures concrètes.

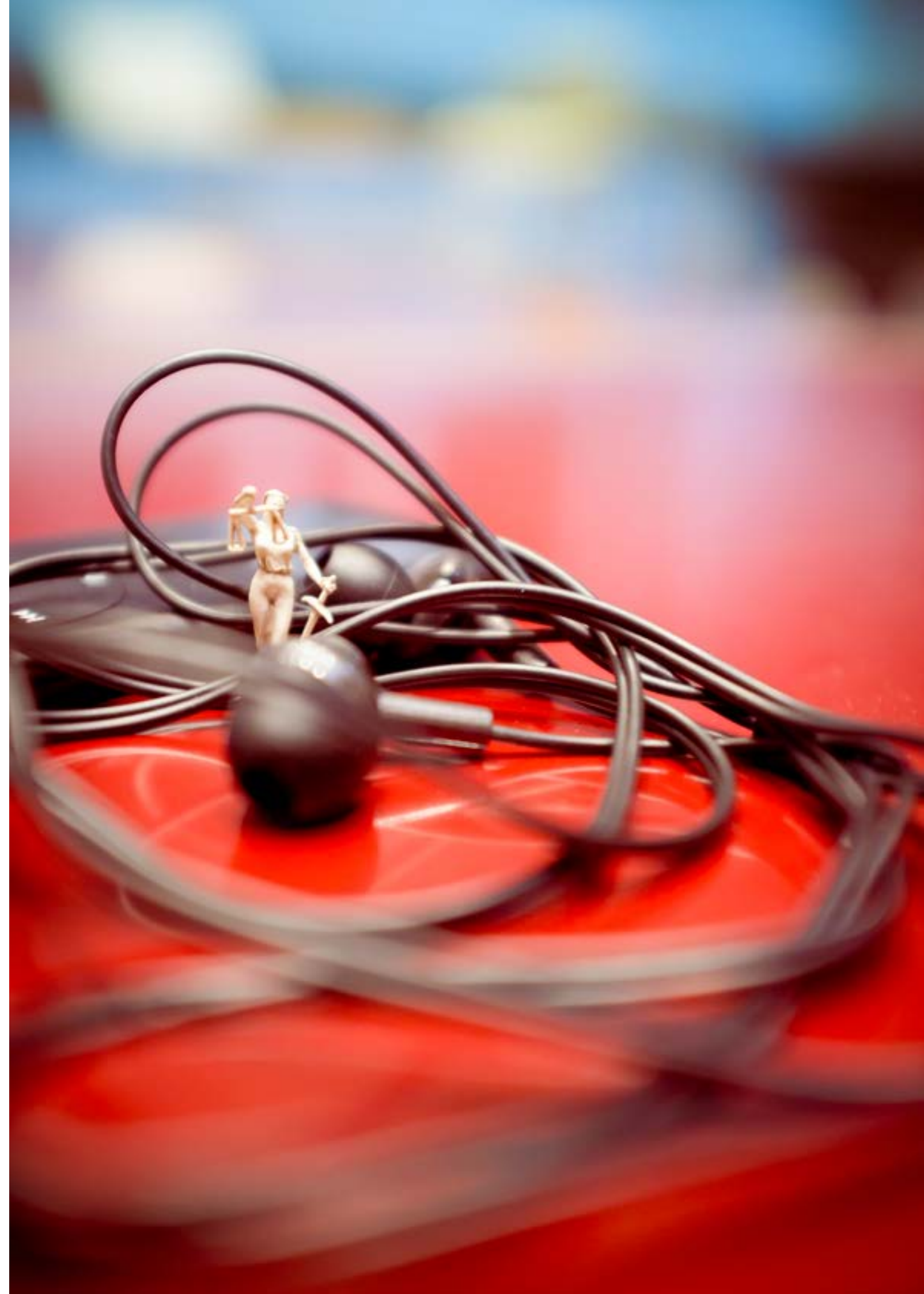
Un échange a lieu entre les représentants des musiciens (entre autres la SIG) et de la radio au sein d'un 'organe de dialogue'. Chaque année, des quotas de musique suisse sont fixés pour les différents programmes. Des idées de remaniement et d'extension de la Charte aux domaines TV et multimédia ont été discutées et un groupe de travail a été formé et mandaté pour formuler des propositions concrètes.

Conseil suisse de la musique (CSM)

Le CSM est une organisation faîtière rassemblant un grand nombre d'organisations actives dans le domaine de la musique. Le CSM s'engage en faveur de l'amélioration des conditions cadres culturelles et politiques de l'éducation pour la création, la transmission, la diffusion et la conservation de musique. La SIG est membre du CSM.

Fonoteca Nazionale Svizzera

La Phonothèque Nationale Suisse est organisée sous forme de fondation et représente les archives sonores de la Suisse. Elle recueille, documente et rend disponibles au public tous les supports sonores qui, par leur contenu, ont un lien



avec l'histoire et la culture de notre pays. Cla Nett représente la SIG dans son conseil de fondation. Bruno Prandi a participé aux séances en son nom durant son absence.

Il est prévu d'intégrer la Phonothèque dans la bibliothèque nationale dans le cadre du Message culture 2016-19. Tous les membres fondateurs et du Conseil de fondation étaient d'accord depuis le début et se sont engagés dans le processus. Toutes les étapes nécessaires seront lancées en 2015. À cet effet, la fondation sera dissoute et ses missions transférées à la Confédération. La SIG s'associe au souhait de différents membres du Conseil de fondation de conserver un lien avec la Phonothèque sous forme de comité consultatif (ou autre). Les détails seront précisés en 2015.

Fondation Charles Apothéloz (CAST)

Les collaborateurs de la SIG sont assurés auprès de la caisse de pensions CAST. Celle-ci propose des solutions de prévoyance professionnelles flexibles et spécifiques aux organisations et aux acteurs culturels. La CAST est organisée en fondation, Cla Nett (représentant employé) et Bruno Marty (représentant employeur) représentent la SIG dans son conseil de fondation.

International

La SIG s'engage depuis plusieurs années en faveur de la International Federation of Musicians (FIM) et la International Federation of Actors (FIA), lesquelles s'engagent pour les intérêts des artistes interprètes dans le monde entier. La SIG soutient par ailleurs financièrement l'Union Suisse des Artistes USDAM avec un montant annuel servant à l'indemnisation des frais liés à la vice-présidence de la FIM.

Membres

Le nombre de nos membres est passé de **3'913** à **4'037** en 2014. Tous les membres ont cédé leurs droits exclusifs dans le domaine des droits voisins à la coopérative SIG qui les gère.

Organes

Comité directeur

Ronald Dangel (président)
René Baiker (vice-président)
Beat Santschi (vice-président)
Hannes Steiger (vice-président) (jusqu'au 31.12.2014)
Barbara Aeschbacher
Jeffrey Baumann
Ernst Brem
Judith Bucher
Felix Gass
Stéphane Gonties
Andreas Laake
Matteo Ravarelli
Mirjam Sahli
Daniel Schmid
Daniel Spörri (jusqu'au 11.06.2014)
Catherine Suter Gerhard (à partir du 11.06.2014)

Conseil de direction

Ronald Dangel (président)
René Baiker
Beat Santschi
Hannes Steiger (jusqu'au 31.12.2014)

Conseil de répartition

Laura Quadri (présidente)
Nic Aklin
Reto Burrell
Camilla Flessner
Daniel Frei (à partir du 11.06.2014)
Nicolas Senn (à partir du 11.06.2014)

Direction Zurich

Bruno Marty, directeur
David Acklin, directeur répartition
Lisa Gyger, répartition
Cla F. Nett, conseil et projets
Sara Pepe, administration
Bruno Prandi, communication, IT

Antenne romande

David Johnson, conseil



Finances

Pour la quatrième fois dans son histoire, la SIG clôture l'exercice avec un déficit. Les comptes 2014 affichent un déficit de **CHF 153'299.94**. Un déficit de **CHF 168'600.00** avait été mis au budget. La raison essentielle expliquant ce déficit n'est pas liée à un problème de la SIG mais à l'amortissement des travaux de transformation de l'immeuble sis Kasernenstrasse 23. L'amortissement de ces coûts, s'élevant env. à CHF 168'000 par année, est planifié sur 5 ans (2011 – 2015). Les comptes annuels montrent toutefois que la SIG dispose de liquidités.

Bilan

Actifs	2014	2013
Actifs circulants		
Liquidités	4'379'386.02	4'600'573.70
Titres et placements financiers	280'648.32	280'648.32
Créances résultant des livraisons et prestations	26'201.48	86'416.40
Autre créances	359'268.07	205'997.19
Comptes de régularisation actifs	43'228.85	66'107.45
Total Actifs circulants	5'088'732.74	5'239'743.06
Actifs immobilisés		
Biens immobiliers	10'722'320.00	10'885'600.00
Transformation K23	168'250.00	336'500.00
Mobilier	4'570.00	5'740.00
Informatique	6'180.00	8'860.00
Total Actifs immobilisés	10'901'320.00	11'236'700.00
Total Actifs	15'990'052.74	16'476'443.06
Passifs		
Capitaux étrangers		
Engagements bancaires	0.00	0.00
Engagements résultant de livraisons et de prestations	794'033.15	1'073'231.85
Autres engagements	38'716.13	188'702.80
Comptes de régularisation passifs	146'492.27	142'187.76
Engagements à long terme	7'860'000.00	7'860'000.00
Provisions	4'948'615.46	4'856'824.98
Total Capitaux étrangers	13'787'857.01	14'120'947.39
Capitaux propres		
Fonds de réserve légal	131'375.97	131'375.97
Compte de réserves (report de bénéfice)	2'224'119.70	2'378'595.19
Résultat de l'exercice	-153'299.94	-154'475.49
Total Capitaux propres	2'202'195.73	2'355'495.67
Total Passifs	15'990'052.74	16'476'443.06

Compte de résultats

	2014	2013
Recettes brutes		
Produit	3'952'182.68	3'680'673.36
Charge directe	-3'465'357.18	-3'131'902.39
Total Recettes brutes	486'825.50	548'770.97
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	-554'198.39	-529'279.30
Charges de locaux	-9'899.25	-13'409.45
Entretien et réparations	-9'596.86	-7'449.76
Amortissements	-335'380.00	-339'149.85
Charges administratives	-61'972.90	-61'026.89
Charges liées à la consultation et la publicité	-128'442.51	-185'189.53
Total Charges d'exploitation	-1'099'489.91	-1'135'504.78
Produit financier / (charges)		
Produit financier	124'117.17	36'494.03
Charges financières	-260'117.00	-171'202.49
Total produit financier / (charges)	-135'999.83	-134'708.46
Autres produits / (charges)		
Frais d'entretien des biens immobiliers	-40'744.43	-43'338.71
Produits immobiliers	636'108.73	610'305.49
Total autres produits / (charges)	595'364.30	566'966.78
Bénéfice d'exploitation	-153'299.94	-154'475.49

Défraiements

Forfaits annuels président et vice-président	CHF	9'900.-
Jetons de séance conseil de direction et comité directeur	CHF	21'500.-
Jetons de séance commission de répartition	CHF	6'550.-

Évaluation des risques

De manière périodique, le comité directeur procède à une évaluation suffisante des risques, de même qu'il prend les dispositions jugées nécessaires, afin de garantir une prise de risque minimale s'il s'avérait qu'une erreur importante pouvait apparaître dans les comptes.

Révision

La vérification des comptes est effectuée par l'organe de révision désigné PwC. Aucune non-conformité n'est à signaler. Le rapport écrit de l'organe de révision se trouve au secrétariat de la SIG.

